



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

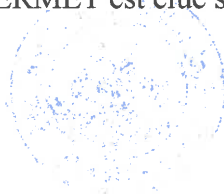
M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.



010-2023 Tarifs étalonnage compteurs d'eau

M. le Président informe l'assemblée que lorsqu'une surconsommation est identifiée et qu'aucune fuite est détectée, c'est souvent le bon fonctionnement du compteur qui est remis en cause par l'abonné. Il est à noter toutefois que les dysfonctionnements des compteurs sont très rares. Néanmoins, le service des eaux peut recommander dans un premier temps à l'abonné un test de jaugeage. Suivant le résultat, le service pourra proposer de procéder à un étalonnage sur banc d'essai agréé par l'Etat.

Si l'écart de comptage se situe entre les seuils de tolérance (-5%/+5%), le compteur est conforme. Dans ce cas, le coût sera à la charge de l'abonné.

Si le compteur est non conforme par sur-comptage, le service des eaux prendra à sa charge les frais et rectifiera les factures impactées par l'anomalie.

Il est proposé les tarifications suivantes :

Tarifs jaugeage compteur de Diam 15 et 20 : 70 €

Tarifs étalonnage compteurs sur banc Agréé :

DIAMETRE COMPTEUR	TARIF HT	TARIF TTC
DN 15 mm	246,00 €	295,20 €
DN 20 mm	256,00 €	307,20 €
DN 30 mm	270,00 €	324,00 €
DN 40 mm	300,00 €	360,00 €
DN 50 mm	325,00 €	390,00 €
DN 60/65 mm	365,00 €	438,00 €
DN 80 mm	550,00 €	660,00 €
DN 100 mm	650,00 €	780,00 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les tarifs de jaugeage des compteurs d'eau
- **APPROUVE** les tarifs d'étalonnage des compteurs sur banc agréé

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

